

PLU / principales dispositions réglementaires	Zone UC				ZoneUG					Zone UA	Zone UY
	UCc (Centre)	UCj (JLC)	UCp (Poincarré)	UCo (Opérations Commune)	UGf (Foch - Albert 1er)	UGb (Potager Bouvier)	UGa (Potager-De Gaulle)	UGv (Q.Val d'Oise)	UGc (Q. Coutures)	(UA) (Arcades et Hameaux)	UY Voie ferrée
Destination des constructions, usages des sols et natures d'activités											
Destinations et sous-destinations	Habitations, Equipement d'intérêt collectif et service public, artisanat et commerces de détail, restauration, hébergement hôtelier et touristique, services				Habitations, Equipement public ou d'intérêt collectif					Habitations, équip. public	ouvrages liés à la voie ferrée et gardiennage
Limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités	Bureaux				Commerces, artisanat, service, bureau : surface limitée					limités aux extensions de constructions existantes	
Protection risques nuisances											
Elément de patrimoine bâti et paysager	x	x	x		x	x	x	x	x		
Espace boisé classé	x	x		x	x						
Protection des lisières forestières	x	x		x	x						
Elément de patrimoine écologique et paysager		x	x		x	x		x	x		
Risque inondation Vallée de l'Oise				x				x			
Risque inondation ruissellements				x				x			
Terrain alluvionnaire compressible		x		x				x			
Périmètre carrière	x	x			x						
Servitudes bruits	x		x	x				x	x	x	
Servitudes transports matières danger	x			x	x	x	x		x	x	
RTE		x									
Site potentiellement pollué				x	x	x					
Mixité fonctionnelle et/ou sociale	50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure				50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure						
Mixité sociale	50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure				50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure						
Majoration volume constructible pour mixité sociale	50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure				50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure						
Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère											
Volumétrie et implantation des constructions											
CES 2022			50%		30%			25%		10% d'extension	
HAUTEURS MAX 2022	9m	7,5m max +1,5m si epannelage ou pente		9m				7,5m		hauteur des extensions 3m	7,5m
Majoration performance énergétique											
Implantation par rapport aux voies, 2022	Aligné ou retrait 6m mini	Aligné par le pignon ou retrait 6m mini et bande 20 prof + spécifique. OAP	Aligné ou retrait 6m mini	Aligné ou retrait 6m mini	Align ou entre 6 à 20m 5m / rue Blanchet	entre 6 à 20m / rue garage aligné possib angle 77°/de Gaulle	entre 6 à 20m / rue garage aligné possib angle 77°/de Gaulle	6m mini et aligné aux constr limitr	6m mini	extension : réduction du retrait 1/3 max	6m mini
Implantation par rapport aux limites séparatives 2022	Lim latérales ou 3,5m baie 4m retrait 3,5m OAP	possib. 1 lim latérale non construite ou 3,5m - baie 4m + spécifique. OAP			retrait 3,5m mini baie 4m			Lim latérales non construite ou 3,5m baie 4m		Lim lat ou 2,5m baie 4m	6m mini
Implantation par rapport aux autres constructions dans la parcelle 2022	Contigües ou L=h avec 6m mini				contigües ou 3,5 mini					contigües	6m mini

PLU / principales dispositions réglementaires	UCc (Centre)	UCj (JLC)	UCp (Poincaré)	UCo (Opérations Commune)	UGf (Foch - Albert 1er)	UGb (Potager Bouvier)	UGa (Potager-De Gaulle)	UGv (Q.Val d'Oise)	UGc (Q. Coutures)	(UA) (Arcades et Hameaux)	UY (Voie ferrée)
<i>Implantation selon objectifs paysager, urbain, env, risque ou nuisance 2022</i>	OAP 20m mini de la voie ferrée	Impl / alignement de préférence par le pignon	OAP 20m mini de la voie ferrée	OAP 20m mini de la voie ferrée				20m mini de la voie ferrée	20m mini de la voie ferrée		
Qualité urbaine architecturale, environnementale et paysagère des constructions											
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades constructions</i>	Règlement de ville pour les façades éco construction et exigences architecturales	Typologie architecturale du Vexin	Règlement de ville pour les façades éco construction et exigences architecturales	Exigences de qualités architecturales et éco construction	Règlement de ville pour les façades	Règlement de ville pour les façades		Règlement de ville pour les façades			
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des toitures constructions</i>											
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des clôtures sur rue</i>	Murs pierres à préserver	Murs pierres à préserver	clôtures doublées de éco-haies	Grilles et éco-haie	Murs pierres à préserver mur 2m à l'alignement rue	Eco-haie	Eco-haie	préserv unité, muret, align limites: éco-haies	muret 0,40 + grille ou grillage		
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des clôtures en limite séparative</i>	Murs pierres à préserver	Murs pierres à préserver et/ou éco-haie ou bois	Eco-haie	Eco-haie	Murs pierres à préserver	Eco-haie	Eco-haie	Eco-haie	Eco-haie		
<i>Patrimoine bâti et paysager à protéger, conserver, restaurer: prescriptions de nature à atteindre les objectifs</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
<i>Localisation aux documents graphiques des espaces arborés et jardins protégés et prescriptions</i>	oui	oui	oui		oui	oui		oui	oui		
<i>Performances énergétique et dispositions spécifiques</i>				oui	oui	oui	oui	oui	oui		
zone PPR			PPRI					PPRI			
Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâti et abords des constructions											
<i>Surfaces éco-aménageables: Pleine terre</i>	OAP, marge végétale	40%	OAP	sans prescription	25%	40%	40%	50%	30%	sans prescription	
Stationnement	Lgmt individuel : 2 pl non couvertes /lgmt; lgmt collectif: 1 pl/tranche de 30m²; lgmt conventionné 1pl quelsoit la surface, Vélos; 1m² par logmnt avec minimum 3,5m² / nota: 1pl/lgmt et 0,5pl/lgmt conventionné dans le périmètre 500m gare										
Equipement et réseaux											
Desserte les voies publiques ou privées											
<i>Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées</i>	sans prescription	impasse limitée à 30m	sans prescription	sans prescription	impasse limitées à 20m					sans prescription	
<i>Stationnements</i>	Privilégier en sous-sol		Privilégier en sous-sol	Privilégier en sous-sol	Privilégier en sous-sol	Privilégier en sous-sol	Privilégier en sous-sol		Privilégier en sous-sol		
<i>Conditions de collecte des déchets</i>	oui	oui	oui	oui	oui						
Desserte par les réseaux											
Eaux pluviales	réseaux	infiltration favorisée	infiltration favorisée	Récupération + Infiltration favorisée	infiltration favorisée					réseaux	
Eaux usées	réseaux	réseaux	réseaux ou cas/cas	réseaux	réseaux					réseaux	
Spécifications particulières											

PLU / principales dispositions réglementaires	Zone UH			Zone AU	Zone Nh		Zone N		Zone A		
	UHp (Coteaux urbains)	UHpc (Poincaré)	UHj (Jouy-le-comte)	AU	NHi (Pré du lay)	NHr (La Naze)	N (Naturel et forest.)	Nal (agricole et loisirs)	A (panorama agricole)	A1 (siège d'exploitat°)	A2 (enclave agric.)
Destination des constructions, usages des sols et natures d'activités											
Destinations et sous-destinations	Habitations, Equipement public ou d'intérêt collectif			Habitations	Habitations, Equipement public ou d'intérêt collectif		Constr° techniques agric et forest.	Construct° agric, réhab existant, HLL	Aucune construction		
Limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités	Commerces, artisanat, service, bureau surf limitée				Artisanat, services surf limitée 150m²		Extension habitation existante lim 150m² 1 constr annexe aux constr existantes			Construct° agricoles logmt E < 150m² équipement public ou d'intérêt collectif	Constr° techniques agric
Protection risques nuisances								Stationnements			
Elément de patrimoine bâti et paysager	x	x	x	x	x	x	x		x		
Espace boisé classé	x		x			x	x	x			
Protection des lisières forestières	x		x			x	x	x		x	x
Elément de patrimoine écologique et paysager	x		x	x	x		x	x	x		
Risque inondation Vallée de l'Oise					x						
Risque inondation ruissellements				x		x	x		x	x	x
Terrain alluvionnaire compressible			x				x				
Périmètre carrière	x		x				x		x		
Servitudes bruits					x	x	x				
Servitudes transports matières danger	x	x			x		x				
RTE			x				x				x
Site potentiellement pollué											
Mixité fonctionnelle et/ou sociale											
Mixité sociale	50% LLS minimum à partir du 6è logement créé arrondi à l'unité inférieure										
Majoration volume constructible pour mixité sociale		50% emprise 30% hauteur									
Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère											
Volumétrie et implantation des constructions											
CES 2022	15% 30% pour extension		15% 30% pour extension	OAP	10% pour extension	30% pour extension	Fonction de l'usage	1 HLL /1000m² de terrain		Habitations limitées à 150m²	
HAUTEURS MAX 2022		7,5m		7,5m max	7,5m	7,5m max +1,5m si epannelage ou pente				Habitations 6m Autres 9m	
Majoration performance énergétique											
Implantation par rapport aux voies, 2022		Bande 10 à 30m / rue		OAP	6m mini	bande 0 à 30m/r de Parmain bande 25-50m/ ch vallées	6m			6m	
Implantation par rapport aux limites séparatives 2022		5m lim lat 6m fond baie 8m		retrait 3,5m mini baie 4m	6m	5m limites latérales 6m fond de terrain baie 6m	8m limites de zones 3,5m aux lim dans la zone			8m limites de zones U 3,5m aux lim dans la zone	
Implantation par rapport aux autres constructions dans la parcelle 2022	6m		contigües ou 6m	contigües ou 4m	8m	contigües					

PLU / principales dispositions réglementaires	UHp (Coteaux urbains)	UHpc (Poincaré)	UHj (Jouy-le-comte)	AU	NHi (Pré du lay)	NHr (La Naze)	N (Naturel et forest.)	Nal (agricole et loisirs)	A (panorama agricole)	A1 (siège d'exploitat°)	A2 (enclave agric.)
<i>Implantation selon objectifs paysager, urbain, env, risque ou nuisance 2022</i>			Implantation à 5m / rù de Jouy		20m mini de la voie ferrée			Implantation à 15m / rù de Jouy, OAP thém. Environnement			
Qualité urbaine architecturale, environnementale et paysagère des constructions											
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades constructions</i>	Préservation des typologies		Typologie architecturale du Vexin	Eco construction		Typologie architecturale du Vexin		Eco-construction bois, réversibilité			Hangars bois
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des toitures constructions</i>	oui										
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des clôtures sur rue</i>	Préserv unité foncière, murs ou grilles de clôtures		Murs pierres et/ou éco-haie	Eco-haie	clôtures doublées de éco-haies, ht 1,5m	Murs pierres et/ou éco-haie	clôture rurale et végétale			clôture rurale et végétale	
<i>Dispositions concernant les caractéristiques architecturales des clôtures en limite séparative</i>	Murs pierres à préserver, murets et/ou éco haies éco, bois		Murs pierres et/ou haie ou bois	Ecohaies	Eco-haie	Murs pierres et/ou éco-haie	clôture rurale et végétale			clôture rurale et végétale	
<i>Patrimoine bâti et paysager à protéger, conserver, restaurer: prescriptions de nature à atteindre les objectifs</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui			
<i>Localisation aux documents graphiques des espaces arborés et jardins protégés et prescriptions</i>		oui			oui	oui		oui			
<i>Performances énergétique et dispositions spécifiques</i>		oui		oui	oui						
zone PPR					PPRI	PPRN					
Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâties et abords des constructions											
<i>Surfaces éco-aménageables: Pleine terre</i>		60%		OAP	70%	40%					
Stationnement	Lgmt individuel : 2 pl non couvertes /lgmt; lgmt collectif: 1 pl/tranche de 30m²; lgmt conventionné 1pl quelquesoit la surface, Vélos; 1m² par logmnt avec minimum 3,5m² / nota: 1pl/lgmt et 0,5pl/lgmt conventionné dans le périmètre 500m gare										
Equipement et réseaux											
Desserte les voies publiques ou privées											
<i>Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées</i>	impasse limitées à 40m		impasse limitées à 30m		sans prescription						
<i>Stationnements</i>	Stationnements perméables	Privilégier en sous-sol	Stationnements perméables	Privilégier en sous-sol				Stationnements perméables		Stationnements perméables	Stationnements perméables
<i>Conditions de collecte des déchets</i>		oui		oui	oui	oui					
Desserte par les réseaux											
Eaux pluviales	infiltration favorisée		infiltration favorisée	infiltration favorisée	PPRI + infiltration favorisée	PPRI + Infiltration favorisée	infiltration favorisée	infiltration favorisée		infiltration favorisée	
Eaux usées	réseaux		réseaux	réseaux	cas/cas	réseaux					
Spécifications particulières											